

RAPPORT ANNUEL 2022-2023

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean est fier de présenter son rapport annuel 2022-2023, marquant ainsi la conclusion du premier Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

L'exercice du rapport annuel est un moment important pour nous, il nous offre l'occasion de réfléchir sur les actions entreprises et les moyens déployés par l'organisation afin d'offrir des services de qualité dans des milieux propices aux apprentissages et au développement de nos élèves.

Comme vous le constaterez à la lecture du rapport annuel, nous avons progressé dans l'atteinte de nos cibles concernant l'écart de réussite aux épreuves ministérielles en mathématique de 4^e secondaire et en français écriture de 5^e secondaire. Nous sommes également fiers d'avoir atteint nos cibles pour les élèves ayant obtenu plus de 65 % en français et mathématiques en 6^e année du primaire, avec un taux de 83,6 %. Il demeure toutefois important de poursuivre, collectivement, les efforts afin d'atteindre nos cibles de diplomation et de qualification.

Nous tenons à remercier tout le personnel pour les efforts déployés à mettre les meilleures conditions en place afin de favoriser la réussite éducative de nos élèves. Nous souhaitons aussi remercier les parents, dont l'engagement au sein des établissements, auprès des différents comités et par l'accompagnement de vos enfants dans leur parcours scolaire est un soutien essentiel. Nous voulons enfin remercier les partenaires de la communauté pour leur indéfectible collaboration avec nous afin de réaliser notre importante mission.

Ensemble, nous avons su être complices d'avenir.

Merci et bonne lecture.



Valérie Aubut
Présidente du conseil d'administration



Marc-Pascal Harvey
Directeur général

Table des matières

	MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	2
1	Présentation du Centre de services scolaire	4
1.1	Le Centre de services scolaire en bref	4
1.2	Services éducatifs et autres services offerts	5
1.3	Faits saillants	6
2	Gouvernance du Centre de services scolaire	7
2.1	Conseil d'administration	7
2.2	Comités de gouvernance	11
2.3	Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration	14
2.4	Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	14
3	Résultats	15
3.1	Plan d'engagement vers la réussite	15
3.2	Lutte contre l'intimidation et la violence	28
3.2.1	Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au directeur général	28
3.2.2	Interventions dans les établissements du Centre de services scolaire	29
3.3	Procédure d'examen des plaintes	30
4	Utilisation des ressources	30
4.1	Répartition des revenus du Centre de services scolaire	30
4.2	Ressources financières	34
4.3	Gestion et contrôle des effectifs	36
4.4	Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	38
4.5	Ressources matérielles et informationnelles	38
4.5.1	Ressources matérielles	38
4.5.2	Ressources informationnelles	38
5	Annexes du rapport annuel	40
5.1	Rapport de la protectrice de l'élève	40

1 Présentation du Centre de services scolaire

1.1 Le Centre de services scolaire en bref

Les services éducatifs sont déployés dans 13 des 14 municipalités du territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est soit : Alma, Lamarche, Sainte-Monique, L'Ascension, Saint-Henri-de-Taillon, Labrecque, Saint-Nazaire, Saint-Gédéon, Saint-Bruno, Hébertville-Station, Hébertville, Métabetchouan–Lac-à-la-Croix et Desbiens. Le territoire couvre 1684 km² en territoire municipalisé et il est situé au centre géographique de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Les écoles et centres

Écoles primaires

Secteur nord	Préscolaire 4 ans	Préscolaire 5 ans	1 ^{re} à la 6 ^e année	Classes spécia- lisées	Total
École primaire Garnier, L'Ascension-de-notre-Seigneur	15	29	150		194
École Notre-Dame-du-Rosaire, Lamarche	3	6	31		40
École Bon-Pasteur, Sainte-Monique	11	11	55		77
École Sainte-Hélène, Saint-Henri-de-Taillon	4	2	41		47
École Saint-Léon, Labrecque	9	18	93		120
École Maria, Alma	11	29	190		230
École Notre-Dame-de-Lorette, Saint-Nazaire	7	27	180		214
Secteur centre					
École Albert-Naud, Alma	12	31	157		200
École Notre-Dame, Alma		33	192		225
École Saint-Joseph, Alma	32	74	449	7	562
Écoles Saint-Pierre, Alma		70	466		536
École Saint-Julien, Alma		32	172		204
École Saint-Sacrement, Alma	17	37	196	49	299
Secteur sud					
École Saint-Gérard, Desbiens		10	74		84
École Saint-Antoine, Saint-Gédéon	3	31	132		166
École Mgr Victor, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix		31	182		213
École primaire Saint-Bruno, Saint-Bruno	9	40	247		296
École Jean XXIII, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	11	9	66		86
École Du Bon Conseil, Hébertville-Station	8	18	104		130
École Saint-Joseph d'Hébertville, Hébertville	13	35	143		191
Total	165	573	3320	56	4114

Écoles secondaires

École Jean-Gauthier : 468 élèves

École secondaire Camille-Lavoie : 741 élèves (dont 88 élèves en classes spécialisées)

École Pavillon Wilbrod-Dufour : 1146 élèves

École Curé-Hébert : 416 élèves

Total : 2771 élèves

Centre de formation professionnelle d'Alma : 487,83 élèves (en équivalent temps plein).
Des services ont été rendus à 983 élèves.

Centre de formation générale des adultes : 474,14 élèves (en équivalent temps plein).
Des services ont été rendus à 1037 élèves.
De plus, 4612 élèves en formation à distance.

1.2 Services éducatifs et autres services offerts

Le Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean offre des services éducatifs qui s'adressent aux jeunes, aux adultes, aux entreprises et aux organismes. Ces services sont dispensés dans 20 écoles primaires, 4 écoles secondaires, 1 centre de formation professionnelle, 1 centre de formation générale des adultes et 1 centre de services aux entreprises.

Éducation préscolaire

Le programme d'animation **Passe-Partout** est offert aux enfants de 4 ans et à leurs parents, dans la plupart des écoles et selon différentes modalités. Il permet de familiariser l'enfant avec le milieu scolaire et d'accompagner ses parents afin de favoriser leur participation active dans sa réussite.

Le préscolaire 4 ans à temps plein est offert dans certaines écoles primaires de notre territoire, selon les secteurs ciblés par le programme du ministère de l'Éducation.

Le préscolaire 5 ans est offert à temps plein dans toutes les écoles primaires du territoire du Centre de services scolaire, si le nombre d'élèves est suffisant pour dispenser les services.

Enseignement primaire

L'enseignement primaire est offert à tous les élèves du Centre de services scolaire conformément au régime pédagogique et aux programmes prévus par le ministère de l'Éducation.

Différents ajouts viennent enrichir l'enseignement primaire général :

- Un programme d'anglais intensif pour la majorité des élèves;
- Des projets pédagogiques particuliers développés par les écoles en lien avec leur projet éducatif;
- Des services adaptés pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, selon leurs besoins et leurs capacités;
- Des services de garde offrant des programmes d'activités complémentaires en lien avec les projets éducatifs (dans toutes les écoles);
- Des salles de psychomotricité dans la majorité des écoles.

Enseignement secondaire

L'enseignement secondaire est offert à tous les élèves du Centre de services scolaire conformément au régime pédagogique et aux programmes prévus par le ministère de l'Éducation.

À l'enseignement secondaire général s'ajoutent :

- Des programmes, des options et des projets pédagogiques particuliers développés par les écoles en lien avec leur projet éducatif et offerts aux élèves pour répondre à leurs besoins ou à leurs intérêts;
- des parcours de formation axée sur l'emploi;

- des programmes pour les élèves ayant une déficience intellectuelle allant de moyenne à sévère;
- des services adaptés pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, selon leurs besoins et capacités, et ce, jusqu'à 21 ans.

Des services éducatifs complémentaires, regroupés en quatre programmes, sont offerts à tous les élèves pour répondre à différents besoins : le programme de services de soutien, le programme de services d'aide, le programme de services de promotion et de prévention, le programme de services de vie scolaire.

Formation professionnelle

La formation professionnelle offre les services suivants dans ses trois pavillons :

- Services de formation conduisant à un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP);
- Programmes offerts en alternance travail/études ;
- Programmes offerts en formation individualisée ;
- Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) ;
- Services pour la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) ;
- Services complémentaires.

Formation générale des adultes

La formation générale des adultes offre aux élèves, de 16 ans et plus, une panoplie de services dans ses trois pavillons, dans des organisations et dans plusieurs municipalités sur le territoire du Centre de services scolaire, notamment des services de formation générale, d'alphabétisation, de francisation, d'intégration sociale et d'intégration socioprofessionnelle, etc.

Services aux entreprises

Forgescom offre des services de formation et de consultation axés sur le développement des compétences des travailleurs et du développement organisationnel. Les services sont offerts principalement dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, mais également sur l'ensemble de la région et aussi un peu partout au Québec pour certaines expertises spécifiques.

1.3 Faits saillants

- Au terme de l'année scolaire 2022-2023, nous avons pu constater que les résultats des élèves ont retrouvé minimalement les niveaux prépandémie, ce qui permet de croire que les efforts déployés ont permis d'éviter de créer des écarts face aux apprentissages. La collaboration école-famille aura été la pierre angulaire de cette réussite.
- Le nombre d'élèves en francisation est en augmentation dans tous nos secteurs (jeunes, adultes et service aux entreprises). Cette tendance que nous observons depuis quelques années touche plusieurs établissements et demande un ajustement de nos services afin de répondre aux besoins des élèves, de la population en général et des entreprises.
- Près de 90 élèves étrangers ont fréquenté le Centre de formation professionnelle d'Alma en 2022-2023, ce qui représente presque le double de l'année précédente. L'arrivée de cette clientèle permet au CFP de lancer de nouvelles cohortes d'élèves qui, nous l'espérons, pourra permettre à de nouvelles familles de demeurer sur notre territoire et ainsi contribuer à notre collectivité.

- Le ministère de l'Éducation a accordé la totalité du financement requis pour le projet d'agrandissement des plateaux d'ébénisterie au CFP Alma. Cette annonce permettra l'accueil de deux groupes annuellement pour répondre aux besoins régionaux, et ce pour la rentrée 24-25.
- Dans un contexte général de pénurie de main-d'œuvre, le Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean a été en mesure de pourvoir ses postes en début d'année par du personnel qualifié. Lors de remplacement pendant l'année scolaire, nous avons dû faire appel plus souvent à du personnel non légalement qualifié, mais de l'accompagnement était prévu par les services dans le cadre de différents programmes mis en place (mentor+, insertion professionnelle, accompagnement par des conseillers pédagogiques) et ce pour nos différents corps d'emploi.
- Le Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean a travaillé à la réalisation de son nouveau Plan d'engagement vers la réussite 23-27. Pilotés par le comité d'engagement et de réussite des élèves (CERÉ), les travaux ont été réalisés en concertation avec le personnel, les parents et les partenaires. Nos ambitieux objectifs sont le reflet de notre volonté de réaliser notre mission.

2 Gouvernance du Centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

Composition

Membres parents

Représentant le district 1 comprenant les écoles Maria, Bon-Pasteur, Sainte-Hélène, Saint-Léon, Notre-Dame-de-Lorette, Notre-Dame-du-Rosaire, primaire Garnier et Jean-Gauthier

- Madame Mélanie Gagnon
 - Membre du conseil d'établissement de l'école Jean-Gauthier.

Représentant le district 2 comprenant les écoles Jean XXIII, Saint-Joseph d'Hébertville, Saint-Gérard, Mgr Victor, Du Bon Conseil, primaire Saint-Bruno et Curé-Hébert

- Monsieur Jonathan Bellemarre
 - Membre du conseil d'établissement de l'école primaire Saint-Bruno.

Représentant le district 3 comprenant les écoles secondaires Pavillon Wilbrod-Dufour et Camille-Lavoie

- Madame Caroline Girard
 - Membre du conseil d'établissement de l'école Pavillon Wilbrod-Dufour.

Représentant le district 4 comprenant les écoles Saint-Pierre, Albert-Naud et Notre-Dame

- Madame Valérie Aubut, présidente du conseil d'administration
 - Membre du conseil d'établissement de l'école Saint-Pierre au moment de sa première désignation.

Représentant le district 5 comprenant les écoles Saint-Antoine, Saint-Julien, Saint-Sacrement et Saint-Joseph d'Alma

- Madame Valérie Ouellet
 - Membre du conseil d'établissement de l'école Saint-Julien.

Membres du personnel

Représentant le personnel enseignant

- Madame Tanya Paradis

- Enseignante à l'école Saint-Joseph d'Alma.

Représentant le personnel professionnel

- Monsieur Pier-Charles Boily
 - Conseiller pédagogique au Centre de formation générale des adultes.

Représentant le personnel de soutien

- Madame Marilyn Allard
 - Technicienne en service de garde aux écoles primaire Saint-Bruno et Du Bon Conseil.

Représentant les directions d'établissement

- Madame Joanne Landry
 - Directrice de l'école Saint-Joseph d'Alma.

Représentant le personnel d'encadrement

- Madame Julie Fradette
 - Directrice-adjointe des Services éducatifs (secteur des jeunes).

Membres de la communauté

Gouvernance, éthique, gestion des risques ou gestion des ressources humaines

- Madame Christine Girard
 - Conseillère en ressources humaines, Promutuel Assurance du Lac au Fleuve.

Matière financière ou comptable ou gestion des ressources financières ou matérielles

- Monsieur Steeve Larouche
 - Contrôleur, Promutuel Assurance du Lac au Fleuve.

Milieu communautaire, sportif ou culturel

- Madame Gabrielle Côté
 - Directrice générale de la CDC Lac-Saint-Jean-Est.

Milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

- Madame Nathalie Lemieux
 - Architecte, conseillère en bâtiment – chargée de projet — Hôpital d'Alma, CIUSSS Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Une personne âgée de 18 à 35 ans

- Madame Marianne Simard
 - Conseillère en orientation, Collège d'Alma.

Calendrier des séances tenues

- Séance extraordinaire le 6 juillet 2022;
- Séance ordinaire le 30 août 2022;
- Séance extraordinaire le 13 septembre 2022;
- Séance extraordinaire le 21 septembre 2022;
- Séance ordinaire le 22 novembre 2022;
- Séance ordinaire le 24 janvier 2023;
- Séance extraordinaire le 14 mars 2023;
- Séance ordinaire le 28 mars 2023;
- Séance ordinaire le 25 avril 2023;
- Séance ordinaire le 23 mai 2023;

- Séance ordinaire le 27 juin 2023.

En plus des séances publiques, les membres ont participé à 9 séances de travail au cours de l'année.

Principales décisions du conseil d'administration

6 juillet 2022

- Autorisation pour la conclusion des contrats de transport scolaire.

30 août 2022

- Adoption du régime d'emprunt à long terme;
- Dépôt auprès du ministère de l'Éducation de demandes de financement pour le remplacement d'un bâtiment et l'ajout de classes à l'école Saint-Joseph d'Hébertville et pour l'ajout de locaux à l'école primaire Saint-Bruno;
- Désignation des membres au comité régional d'enquête à l'éthique et à la déontologie;
- Désignation des représentants des organismes siégeant au comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Ajustement à la composition et délégation des membres des comités relevant du conseil d'administration : le comité de gouvernance et d'éthique, le comité des ressources humaines et le comité de vérification.

21 septembre 2022

- Modification du plan d'effectifs du personnel d'encadrement pour l'année scolaire 2022-2023.

22 novembre 2022

- Adoption des états financiers au 30 juin 2022 et du rapport du vérificateur;
- Adoption des orientations budgétaires de l'année 2023-2024;
- Adoption du régime d'emprunt par marge de crédit;
- Adoption du projet pour consultation du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 (PTRDI);
- Adoption, pour fins de consultation, de modifications à la Politique d'admission et d'inscription des élèves en formation générale des jeunes;
- Appréciation de la performance de la direction générale.

24 janvier 2023

- Adoption du rapport annuel 2021-2022;
- Adoption de la Politique sur le télétravail;
- Adoption des balises de répartition des ressources humaines 2023-2024 recommandées par le comité de répartition des ressources;
- Adoption des modalités de répartition de l'enveloppe de l'organisation scolaire et des services de soutien technique en adaptation scolaire 2023-2024 recommandées par le comité de répartition des ressources;
- Adoption de la tarification du transport scolaire (choix d'école, projets particuliers et places disponibles) pour l'année 2023-2024;
- Adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023-2026;
- Adoption des actes d'établissement 2023-2024;
- Adoption, suite à la consultation, de modifications à la Politique sur l'admission et l'inscription des élèves au secteur des jeunes;

- Adoption de nouvelles orientations budgétaires pour l'année 2022-2023 suite à la première révision des prévisions budgétaires;
- Adoption des projets pour consultation des calendriers scolaires jeunes et adultes pour l'année 2023-2024.

14 mars 2023

- Adhésion du Centre de services scolaire au régime d'autoassurance mis en place par une collaboration de l'ensembles des centres de services scolaires du Québec.

28 mars 2023

- Adoption des calendriers scolaires jeunes et adultes pour l'année 2023-2024;
- Adoption des modalités et règles de répartition des ressources financières 2023-2024 recommandées par le comité de répartition des ressources;
- Adoption des balises de répartition des services complémentaires 2023-2024 recommandées par le comité de répartition des ressources;
- Adoption des balises de répartition des subventions en investissement 2023-2024 recommandées par le comité de répartition des ressources (ressources matérielles);
- Adoption des modalités de répartition des ressources 2023-2024 recommandées par le comité de répartition des ressources pour le personnel des services de garde;
- Adoption des modalités de répartition des mesures destinées à un transfert vers les établissements et autres mesures dédiées 2023-2024 recommandées par le comité de répartition des ressources;
- Adoption du projet pour consultation du plan d'effectifs du personnel d'encadrement pour l'année 2023-2024;
- Adoption du projet pour consultation de la Politique relative aux frais de déplacement, de repas, de séjour, de représentation et de perfectionnement;
- Octroi d'un mandat d'achats regroupés pour l'acquisition d'équipements informatique.

25 avril 2023

- Adoption de la tarification des services de garde pour l'année 2023-2024;
- Adoption de nouvelles orientations budgétaires pour l'année 2022-2023 suite à la deuxième révision des prévisions budgétaires;
- Adoption des modalités de répartition des subventions en investissement 2023-2024 recommandées par le comité de répartition des ressources (technologie de l'information);

23 mai 2023

- Non-renouvellement du personnel enseignant;
- Adoption du projet pour consultation de l'organisation des services éducatifs jeunes pour l'année 2023-2024;
- Adoption du plan d'effectifs du personnel d'encadrement pour l'année 2023-2024;
- Octroi d'un mandat au comité patronal dans le cadre de la négociation de l'entente locale avec le personnel enseignant;
- Désignation de la personne occupant la fonction de responsable du traitement des plaintes suite aux amendements apportés à la *Loi sur l'instruction publique* par l'entrée en vigueur de la *Loi sur le protecteur national de l'élève*.

27 juin 2023

- Adoption de la planification annuelle et quinquennale des projets à caractère physique;

- Adoption des règles de répartition de certaines mesures destinées à un transfert vers les établissements et autres mesures dédiées, pour l'année scolaire 2023-2024, recommandées par le comité de répartition des ressources;
- Adoption de l'organisation des services éducatifs (jeunes) pour l'année 2023-2024;
- Adoption de l'organisation des services éducatifs pour la formation professionnelle et la formation générale des adultes pour l'année 2023-2024;
- Adoption, suite à la consultation tenue, de la Politique relative aux frais de déplacement, de repas, de séjour, de représentation et de perfectionnement;
- Autorisation pour la conclusion d'une entente spécifique avec le syndicat représentant le personnel enseignant concernant les listes de rappel et de priorité;
- Octroi du contrat de construction pour le projet d'agrandissement à l'école Saint-Pierre.

2.2 Comités de gouvernance

- Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

- Comité de gouvernance et d'éthique

- Valérie Aubut
- Pier-Charles Boily, président du comité
- Marianne Simard
- Julie Fradette
- Valérie Ouellet
- Christine Girard

Autres membres : Marc-Pascal Harvey, directeur général
Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale

- Comité de vérification

- Valérie Aubut
- Jonathan Bellemarre, président du comité
- Steeve Larouche
- Nathalie Lemieux
- Joanne Landry
- Mélanie Gagnon

Autres membres : Marc-Pascal Harvey, directeur général
Maryse Pilote, directrice du Service des ressources financières (Marc-André Ouellette, directeur par intérim du Service des ressources financières, à partir du 2 novembre 2022)
Joël Harvey, directeur de l'école primaire Saint-Joseph d'Hébertville et de l'école secondaire Curé-Hébert

- Comité des ressources humaines

- Gabrielle Côté
- Marianne Simard
- Mélanie Gagnon
- Valérie Ouellet
- Christine Girard
- Tanya Paradis

Autres membres : Marc-Pascal Harvey, directeur général
Jérôme Carette, directeur du Service des ressources humaines (jusqu'en décembre 2022)
Olivier Bergeron, directeur du Service des ressources humaines (à partir de janvier 2023)

- Liste des comités du Centre de services scolaire et de leurs membres

• Comité consultatif de gestion

- Marc-Pascal Harvey, directeur général;
- Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale;
- René Simard, directeur des Services éducatifs jeunes;
- Dave Corneau, directeur du Service des ressources matérielles;
- Manon Lepage, directrice des Services éducatifs adultes et du Centre de services aux entreprises (Forgescom) (jusqu'en décembre 2022);
- Jérôme Carette, directeur des Services éducatifs adultes (à partir de janvier 2023);
- Maryse Pilote, directrice du Service des ressources financières (remplacée par Marc-André Ouellette à partir du 2 novembre 2022);
- Jérôme Carette, directeur du Service des ressources humaines (jusqu'en décembre 2022);
- Olivier Bergeron, directeur du Service des ressources humaines (à partir de janvier 2023);
- Emmanuel Bouchard, directeur du Service des technologies de l'information;
- Rémi Dufour, directeur du Centre de formation professionnelle;
- Stéphanie Bonneau, directrice du Centre de formation générale des adultes;
- Claudine Maltais, directrice de l'école Albert-Naud;
- Lynda T. Simard, directrice des écoles Notre-Dame et Saint-Julien (jusqu'en novembre 2022);
- Guillaume Côté, directeur des écoles Notre-Dame et Saint-Julien (à partir de décembre 2022);
- Joanne Landry, directrice de l'école Saint-Joseph d'Alma;
- Claudine Tremblay, directrice de l'école Saint-Sacrement;
- Nathalie Lebel, directrice de l'école Saint-Pierre;
- Cathy Gauthier, directrice des écoles Maria et Sainte-Hélène;
- Élisabeth Couture, directrice des écoles Garnier et Bon-Pasteur;
- Mélany Fortin, directrice des écoles Notre-Dame-de-Lorette et Saint-Léon;
- Audrey Maltais, directrice des écoles Saint-Antoine et Jean XXIII;
- Stéphanie Tremblay, directrice des écoles primaire Saint-Bruno et du Bon Conseil;
- Jonathan Duperré, directeur des écoles Mgr Victor et Saint-Gérard;
- Joël Harvey, directeur des écoles Saint-Joseph d'Hébertville et Curé-Hébert;
- Jean-François Tadros, directeur des écoles Notre-Dame-du-Rosaire et Jean-Gauthier;
- Josée Fortin, directrice de l'école secondaire Camille-Lavoie;
- Sandra Larouche, directrice du pavillon Wilbrod-Dufour (jusqu'au 20 avril 2022);
- Nancy Lachance, directrice du pavillon Wilbrod-Dufour (à partir du 21 avril 2022);

• Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)

- René Simard, directeur des Services éducatifs jeunes;
- Annie Larouche, directrice adjointe aux écoles secondaires Camille-Lavoie et pavillon Wilbrod-Dufour;
- Émilie Lapointe, directrice adjointe aux écoles primaires Saint-Sacrement et Saint-Antoine;
- Danny Tremblay, représentante des enseignants du secondaire, école secondaire Camille-Lavoie;
- Sonya Lachance, représentante des enseignants du primaire, école primaire Saint-Bruno;

- Anick Lambert, agente en réadaptation, école Saint-Joseph d'Alma;
 - Brigitte Carrière, pédiatre;
 - Karine Duchesne, représentante du Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP) Le Parcours;
 - Marie-Ève Larouche, membre parent et vice-présidente;
 - Cristiano Cortes, membre-parent;
 - Caroline Girard, membre parent et présidente;
 - Anne St-Onge, membre-parent;
 - Caroline Tremblay, membre-parent;
 - Marie-Ève Larouche, membre-parent;
 - Marie-Claude Boudreault, membre-parent;
 - Alice Gauthier, membre-parent;
 - Andrée-Ann Jean, membre-parent;
 - Marie-Claude Hudon, membre-parent;
 - Myriam Larouche, membre-parent;
 - Geneviève Marceau, membre-parent.
- Comité consultatif du transport
 - France Coulombe, coordonnatrice des Services éducatifs jeunes;
 - René Simard, directeur des Services éducatifs jeunes;
 - Marilyn Allard, membre du conseil d'administration;
 - Caroline Girard, membre du conseil d'administration;
 - Maxime Claveau, représentant des directions des écoles primaires ou secondaires;
 - Jean-Gustave Fortin, représentant du comité de parents;
 - Marie-Pascale Tremblay, représentante du Collège d'Alma;
 - Julie Bureau, représentante de la Commission scolaire Centrale-Québec.
- Comité de parents
 - Écoles primaires :
 - Nicolas Couture-Bradette, école Albert-Naud;
 - Cynthia Tremblay, école Bon-Pasteur;
 - Miléna Tremblay Martel, école du Bon Conseil;
 - Mireille Tremblay, école Jean XXIII;
 - Jessy Boucher, école Maria;
 - Audrey Blanchet, école Mgr Victor;
 - Marc Latour, école Notre-Dame;
 - Jean-Gustave Fortin, école Notre-Dame-de-Lorette;
 - Bianca Guérin, école Notre-Dame-du-Rosaire;
 - Mireille Savard, école primaire Garnier;
 - Marie-Claude Boudreault, école primaire Saint-Bruno;
 - Cynthia Minier, école Saint-Antoine;
 - Mélissa Tremblay, école Sainte-Hélène;
 - Tania Maltais, école Saint-Joseph d'Alma;
 - Valérie Ouellet, école Saint-Julien;
 - Janick Tremblay, présidente, école Saint-Léon;
 - Maxime Latulippe, école Saint-Pierre;
 - Mary-Véronik Desgagné-Guay, école Saint-Sacrement;
 - Tania Côté, école Saint-Gérard;
 - Mylène Lessard, école Saint-Joseph d'Hébertville;

- Caroline Girard, représentante du comité consultatif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Écoles secondaires :

- Marie-Ève Lapointe, école Curé-Hébert;
- Mélanie Gagnon, école Jean-Gauthier;
- Anne St-Onge, école secondaire Camille-Lavoie;
- Cynthia Lapointe, pavillon Wilbrod-Dufour.

2.3 Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration

Les membres sont régis par le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*.

Aucun cas n'a été traité et aucun manquement n'a été constaté au cours de l'année.

2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Conformément à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, le Centre de services scolaire a adopté une procédure de divulgation. Cette procédure contient, entre autres, des informations sur les façons possibles de faire une divulgation, la confidentialité de la divulgation et la protection contre les représailles.

Afin de faciliter, dans l'intérêt public, la divulgation d'actes répréhensibles commis ou sur le point d'être commis à l'égard du Centre de services scolaire, un rappel est fait à ce propos à tous les membres du personnel au début de chaque année scolaire.

Reddition de comptes 2022-2023 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles À l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	Aucune
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	Aucune
3. Divulgations fondées	Aucune
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4	Aucune
1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	Aucune
2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	Aucune
3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	Aucune
4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	Aucune
5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	Aucune
6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5	Aucune
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	Aucune

3 Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

Le PEVR du Centre de services scolaire a été élaboré en cohérence avec le Plan stratégique 2017-2022, la Politique de la réussite éducative et la Politique *Au Québec, on bouge!* du ministère de l'Éducation. Il est issu d'une large démarche réflexive et collaborative au cours de laquelle tous les paliers de l'organisation ont été consultés. Il permet de partager, avec l'ensemble des intervenants éducatifs, des parents et de la communauté, une vision commune de la réussite de nos élèves jeunes et adultes et de faire connaître les actions et les efforts à réaliser pour sa mise en œuvre.

Le PEVR a été prolongé d'une année pour s'appliquer en 2022-2023, car nous étions en attente des orientations ministérielles pour l'élaboration de notre nouveau PEVR.

Ce rapport annuel présente les résultats de cette année de prolongation.

ENJEU 1 : LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUS NOS ÉLÈVES

ORIENTATION 1

Soutenir l'atteinte du plein potentiel de tous nos élèves dans le respect de leurs besoins, de leurs champs d'intérêt et de leurs capacités.

DIPLOMATION ET QUALIFICATION

1.1. Augmenter la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme (DES ou DEP).

1.2. Augmenter la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.

Indicateurs	PEVR			Résultats atteints					
	Cohorte 2009-2010 Diplômés 2015-2016	2022	2030	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020 ¹	2020- 2021 ¹	2021- 2022	2022- 2023 ^{**}
• Augmenter le taux de diplomation (DES ou DEP) avant l'âge de 20 ans (7 ans). [⚡]	72,4 %*	76,6 %	85 %	75,0 %*	72,4 %*	72,8 %*	78,6 %*	80,4 %*	73,9 % ²
• Augmenter le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans (7 ans). [⚡]	76,1 %*	80,1 %	90 %	79,1 %*	74,6 %*	75,9 %*	81 %*	85 %*	77,9 % ²
		2022	2030	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023 ^{**}
• Augmenter le taux de diplomation et de qualification en 5 ans chez les garçons. [⚡]	51,6 %	55,6 %		54,8 % ^{**}	56,3 % ^{**}	68,4 % ^{**}	64,1 % ^{**}	48,4 % ^{**}	57 %

* Données ministérielles.

** Données provisoires.

⚡ Objectifs et cibles ministériels.

¹ Pas d'épreuve ministérielle en 2019-2020 et 2020-2021 (pandémie de la covid-19).

² **Cibles non atteintes avec un écart de 2.7 % et de 2.2 %** : Le portrait de réussite 2022-2023 est très semblable à celui d'avant la pandémie. L'écart de réussite est moins important que celui qui était anticipé post-pandémie. Le contexte de plein emploi et la hausse des salaires mettent à rude épreuve la persévérance scolaire.

Mesures de remédiation : Comme le prévoit le PEVR 2023-2027, nous misons sur les pratiques collaboratives pour suivre les progrès de nos élèves et piloter leur réussite, sur les pratiques à haut rendement, notamment en matière de persévérance scolaire, d'approche orientante et de transition et sur l'établissement d'un processus d'amélioration continue appuyé sur les données. Les actions mises en œuvre dans le cadre de cette nouvelle planification stratégique fera l'objet d'un monitoring fréquent et régulier afin d'en mesurer les impacts et d'apporter les ajustements nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

1.3. Réduire les écarts de taux de réussite, de diplomation et de qualification entre différents groupes d'élèves.

1.4. Réduire la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire.

PEVR								
Indicateurs	Cibles			Résultats atteints				
	Cohorte 2009-2010 Diplômés 2015-2016	2022	2030	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023**
• Réduire l'écart (taux de diplomation et de qualification) entre les garçons et les filles. ☼	13 %*	10,8 %	6,5 %	14,9 %*	16,6 %*	14,5 %*	10,1 %*	10,9 %
• Réduire l'écart (taux de diplomation et de qualification) entre les élèves HDAA et les élèves réguliers. ☼	19,8 %*	16,6 %	10 %	34,3 %*	44,1 %*	28,3 %*	32,5 %*	31,3 % ¹
• Réduire l'écart (taux de diplomation et de qualification) entre les écoles défavorisées et les autres. ☼	3,3 %*	2,7 %	1,7 %	5,7 %*	4,8 %*	6 %*	5,3 %**	0,7 %
• Réduire le pourcentage d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire. ☼	14,6 %*	13,1 %	10 %	8,1 %*	12,7 %*	9,9 %*	9,7 %*	11,5 %
	2016-2017	2022	2030	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
• Réduire l'écart (taux de réussite) entre les élèves du CSSLSJ et ceux du réseau public aux épreuves ministérielles de juin de mathématique CST et SN.	CST : 7,8 %*	CST : 5,8 %		CST : 6,1 %*	n.d.	n.d.	CST : 3,6 %*	CST : 0,8 %*
	SN : 10,5 %*	SN : 8,5 %		SN : - 6 % ²			SN : 6,5 %*	SN : 4,6 %*

* Données ministérielles.

** Données provisoires.

☼ Objectifs et cibles ministériels.

¹ **Cible non atteinte avec un écart de 14.7 % :** Les EHDA ont un taux de diplomation et de qualification de 56.7% et les élèves réguliers de 88% en 7 ans. L'écart s'est très légèrement aminci en 2022-2023. Malgré un écart réduit, les taux de réussite sont inférieurs à ceux de 2022-2023.

Mesures de remédiation : Comme le prévoit le PEVR 2023-2027, nous misons sur les pratiques collaboratives pour suivre les progrès de nos élèves et piloter leur réussite, sur les pratiques à haut rendement, notamment en matière de différenciation pédagogique, de pratiques inclusives et de réponse à l'intervention et sur l'établissement d'un processus d'amélioration continue appuyé sur les données. Les actions mises en œuvre dans le cadre de cette nouvelle planification stratégique fera l'objet d'un monitoring fréquent et régulier afin d'en mesurer les impacts et d'apporter les ajustements nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

² Un écart négatif indique un résultat meilleur que la moyenne de l'ensemble du réseau.

1.5. Rehausser le niveau de compétence en littératie et en numératie des élèves jeunes et adultes.

PEVR					Résultats atteints				
Indicateurs	Cibles			Résultats atteints					
	2016-2017	2022	2030	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023**	
• Augmenter le taux de réussite des garçons à l'épreuve ministérielle d'écriture en 4 ^e année du primaire.✦	84,6 %*	86 %	90 %	87,4 %**	n.d. ¹	n.d. ¹	82,9 %**	81 % ³	
• Augmenter le taux de réussite des garçons à l'épreuve ministérielle d'écriture pour la 2 ^e secondaire. ✦	70 %*	73 %	—	61 %**	n.d. ¹	n.d. ¹	64,5 %**	68,1 % ⁴	
	2015-2016 ¹	2022	2030	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	
• Augmenter le taux de réussite des garçons à l'épreuve ministérielle d'écriture de juin pour la 5 ^e secondaire.	62,9 %*	70 %	—	58,7 %**	n.d. ¹	n.d. ¹	48,3 %**	79,8 %**	
	2016-2017	2022	2030	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	
• Augmenter le pourcentage d'élèves de 6 ^e année ayant une réussite supérieure à 65 % en français et en mathématique.	79,4 %*	82,4 %	—	81,5 %**	n.d. ²	87,1 %**	83,3 %**	83,6 %**	
• Offrir aux élèves adultes une variété d'occasions de maintenir et de rehausser leurs compétences en littératie. ✦	Moyens mis en place dans les projets éducatifs des établissements et dans le plan de mise en œuvre du PEVR								

* Données ministérielles.

** Données internes.

✦ Objectifs et cibles ministériels.

¹ Il n'y a pas eu d'épreuve ministérielle en raison de la pandémie de COVID-19.

² Résultat non chiffré en raison de la pandémie de COVID-19.

³ **Cible non atteinte avec un écart de 5 %.**

Mesures de remédiation : Comme le prévoit le PEVR 2023-2027, nous misons sur les pratiques collaboratives pour suivre les progrès de nos élèves et piloter leur réussite, sur les pratiques à haut rendement, notamment en matière de littératie pour s'assurer d'un apprentissage durable et transférable chez tous nos élèves et sur l'établissement d'un processus d'amélioration continue appuyé sur les données. Les actions mises en œuvre dans le cadre de cette nouvelle planification stratégique fera l'objet d'un monitoring fréquent et régulier afin d'en mesurer les impacts et d'apporter les ajustements nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

⁴ **Cible non atteinte avec un écart de 4.9 % :** Un gain appréciable de 3.6 % de point de pourcentage est observé comparativement à 2021-2022.

Mesures de remédiation : Comme le prévoit le PEVR 2023-2027, nous misons sur les pratiques collaboratives pour suivre les progrès de nos élèves et piloter leur réussite, sur les pratiques à haut rendement, notamment en matière de littératie pour s'assurer d'un apprentissage durable et transférable chez tous nos élèves et sur l'établissement d'un processus d'amélioration continue appuyé sur les données. Les actions mises en œuvre dans le cadre de cette nouvelle planification stratégique fera l'objet d'un monitoring fréquent et régulier afin d'en mesurer les impacts et d'apporter les ajustements nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

Voici les actions réalisées en lien avec les objectifs liés à la diplomation et à la qualification :

- Mise en place de pratiques reconnues comme efficaces sur une base fréquente, régulière et continue :
 - Pratiques centrées sur l'écriture au quotidien: ateliers d'écriture, écriture spontanée et journal d'écriture;
 - Pratiques axées sur l'activation cognitive et métacognitive des élèves : dictée phrase du jour, dictée défi zéro faute, dictée métacognitive;
 - Animation de lectures interactives sur une base hebdomadaire pour développer la compréhension, l'interprétation, la réaction et l'appréciation chez les élèves;
 - Animation d'activités de conscience phonologique pour les élèves du préscolaire et du 1er cycle à tous les jours;
 - Ateliers de manipulation en mathématique tels que : Centres mathématiques, cartes à tâches, boom cards au moins 2 fois par semaine;
 - Rétroaction à l'élève ;
 - Enseignement explicite des stratégies de lecture sur une base hebdomadaire;
 - Enseignement explicite des processus et des procédés d'écriture;
 - Enseignement explicite des stratégies de correction sur une base hebdomadaire;
 - Enseignement explicite des stratégies de résolution de problème;
 - Consensus d'équipe pour une application collective de l'entretien de lecture et de l'utilisation d'un référentiel commun des stratégies de lecture;
 - Mise en place de moyens communs par l'ensemble de l'équipe école pour soutenir l'apprentissage des élèves : liste des mots de vocabulaire, manipulations syntaxiques, enseignement stratégique des stratégies de lecture, affiches des régularités syntaxiques, grille de correction, etc.;
 - Co-enseignement en français, en mathématiques et en anglais;
 - Organisation des mesures d'appui à l'élève en fonction de la réponse à l'intervention (RAI);
 - Intensification pour des sous-groupe d'élèves sur des concepts ciblés;
 - Initiation à la pleine conscience auprès des élèves du préscolaire et du primaire;
- Travail d'équipe centré sur les données d'apprentissage permettant l'échange professionnel sur les pratiques qui contribue au sentiment de compétence collective du personnel scolaire (approches collaboratives) :
 - Rencontres niveaux pour répondre aux besoins des élèves;
 - Rencontres entre la direction et les enseignants de chaque groupe au bulletin ;
 - Régulation de la planification et de l'enseignement en tenant compte des apprentissages essentiels;
 - Rencontre de communautés d'apprentissage (CAP) et ajustements des mesures mises en place;
 - Équipe de travail pour le développement des stratégies de lectures chez les élèves;
 - Expérimentation de projets interdisciplinaires pour assurer le transfert des connaissances et donner du sens aux apprentissages;
 - Établissement d'un curriculum viable et garanti en équipe école;
 - Élaboration de séquences d'apprentissage en équipe cycle;
 - Engagement du personnel dans l'implantation des séquences d'apprentissage en lecture;
- Démarche réflexive d'amélioration continue soutenue par une planification, des actions, une analyse et une régulation pour s'assurer d'une efficacité optimale; les modalités précises des processus pouvant varier d'un établissement à l'autre :
 - Processus de pilotage des élèves à risque en communautés d'apprentissage (CAP) : 1) Cibler les élèves ayant moins de 65 % en lecture, écriture, raisonner et résoudre; 2) Hiérarchiser les apprentissages de la 6^e à la 1^{re} année et identifier les manifestations attendues; 3) Suivre les progrès; 4) Intensification des apprentissages essentiels en utilisant des pratiques reconnues efficaces;

- Processus de pilotage de l'écriture : 1) Enseignement explicite des stratégies rédactionnelles; 2) Suivis des progrès et des résultats en équipe collaborative niveau; 3) Hiérarchisation des apprentissages en équipe collaborative;
 - Processus de pilotage de l'écriture en équipe de leadership : 1) Administration d'un test; 2) Analyser les résultats; 3) Cibler les notions; 4) Déterminer les moyens et les stratégies pédagogiques pour l'enseignement;
 - Processus de pilotage de l'écriture en équipe de leadership : 1) Administration d'un prétest; 2) Analyse des méprises; 3) Déterminer les moyens et les stratégies pédagogiques;
 - Processus de pilotage de la lecture en équipe de leadership : 1) Entretien de lecture aux élèves; 2) Cibler les stratégies de lecture à travailler; 3) Déterminer les moyens et les stratégies pédagogiques pour l'enseignement;
 - Processus de pilotage de la mathématique en équipe de leadership : 1) Administration d'un test sur les notions essentielles; 2) Analyser les résultats; 3) Cibler les notions; 4) Déterminer les moyens et les stratégies pédagogiques pour l'enseignement;
 - Concertation entre enseignants pour l'analyse des résultats à l'épreuve de mathématique CST pour réguler l'enseignement;
- Pour la persévérance scolaire, prise en compte des facteurs de protection et des prédictors de réussite, soit l'encadrement et le suivi, l'alliance parentale, les transitions et l'agir tôt :
- Établissement des profils d'intérêts des élèves pour une intégration harmonieuse et durable en milieu de stage;
 - Uniformisation et mise à jour de l'approche tutorat pour accompagner les élèves dans l'atteinte de leurs objectifs;
 - Atelier de dépistage et de stimulation de motricité fin et globale pour les élèves du préscolaire par l'ergothérapeute;
 - Atelier parents-enfants auprès de la clientèle de la Passe-Partout par l'ergothérapeute;
 - Atelier parents-enfants sur la présence attentive auprès de la clientèle de la Passe-Partout et de la maternelle 4 ans ;
 - Déploiement de l'outil Portfolio à l'ensemble des milieux de garde (CPE) sur le territoire du Lac-St-Jean-Est et des classes de maternelle 4 et 5 ans;
 - Présentation du volet « Famille-École » du référentiel « Agir tôt pour voir grand » à l'ensemble du personnel œuvrant auprès de la clientèle du préscolaire et du 1er cycle du primaire.

INDICATEURS DE RÉUSSITE NATIONAUX

(Dernières données ministérielles disponibles)

Taux de diplomation et de qualification ¹

	2017-2018			2018-2019			2019-2020			2020-2021			2021-2022		
	TOTAL	FILLES	GARÇONS	TOTAL	FILLES	GARÇONS	TOTAL	FILLES	GARÇONS	TOTAL	FILLES	GARÇONS	TOTAL	FILLES	GARÇONS
CSSLSJ	79,1 %	87,7 %	70,4 %	74,6 %	82,5%	67,6 %	75,9 %	83,6 %	67 %	81 %	87,5 %	73 %	85 %	90,5 %	80,4 %
Réseau public	78,6 %	83,5 %	74,0 %	78,4 %	83,6 %	73,4 %	78,6 %	83,7 %	73,9 %	79 %	84,2 %	74 %	81,6 %	86,4 %	77,1 %
Ensemble du Québec (écoles publiques et privées)	81,8 %	86,1 %	77,6 %	81,7 %	86,4 %	77,3 %	81,8 %	86,3 %	77,5 %	82,1 %	86,8 %	77,6 %	84,1 %	88,4 %	80,1 %

¹ Élèves de moins de 20 ans qui ont obtenu un premier diplôme du secondaire au secteur des jeunes ou des adultes.

² Données ministérielles non disponibles.

Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (en formation générale des jeunes)

	2016-2017			2017-2018			2018-2019			2019-2020			2020-2021			2021-2022
	TOTAL	FILLES	GARÇONS	TOTAL	FILLES	GARÇONS	TOTAL	FILLES	GARÇONS	TOTAL	FILLES	GARÇONS	TOTAL	FILLES	GARÇONS	
CSSLSJ	11,8 %	7,4 %	15,6 %	10,9 %	5,1 %	18,2 %	13,4 %	9,1 %	19,3 %	6,6 %	4,5 %	8,5 %	9,9 %	4,3 %	8,5 %	n.d. ¹
Réseau public	15,1 %	11,5 %	18,8 %	15,4 %	11,8 %	19,1 %	16,2 %	12,1 %	20,4 %	14,9 %	11,7 %	18,0 %	15,5 %	11,9 %	18 %	
Ensemble du Québec (écoles publiques et privées)	13,1 %	10 %	16,3 %	13,6 %	10,6 %	16,7 %	14,2 %	10,7 %	17,8 %	13,5 %	10,7 %	16,4 %	13,8 %	10,6 %	16,4 %	

¹ Données ministérielles non disponibles.

ENJEU 2 : DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE INNOVANTS, BIENVEILLANTS, ACCUEILLANTS ET SÉCURITAIRES

ORIENTATION 2

Offrir à tous les élèves des expériences d'apprentissage significatives et les meilleures conditions pour apprendre et réussir dans une société en changement

CITOYEN DE DEMAIN

- 2.1. Renforcer l'acquisition des compétences du 21^e siècle.**
- 2.2. Développer la culture entrepreneuriale.**
- 2.3. Accroître la participation des élèves à des activités d'engagement social et citoyen.**

Voici quelques moyens mis en place dans les projets éducatifs des établissements et dans le plan de mise en œuvre du PEVR en lien avec nos indicateurs.

Indicateur : Offrir aux élèves une variété d'occasions de développer les différentes dimensions du profil de sortie de l'élève du CSSLSJ.

- Réalisation de 177 ateliers scientifiques et de 254 ateliers culturels au primaire et au secondaire;
- Tenue de 26 journées de Camp nature-éducation auxquelles ont participé 657 élèves du primaire et du secondaire;
- Partenariat éducatif avec le Conseil régional de l'environnement et du développement durable qui a permis la réalisation d'activités éducatives liées à l'environnement et à l'action solidaire auprès de 1430 élèves;
- Animation d'ateliers au primaire portant sur le dépassement de soi, la bienveillance, la pleine conscience et la présence attentive;
- Organisation de nombreuses activités diverses au Centre de formation générale des adultes permettant aux élèves de découvrir des nouveautés.

Indicateur : Offrir aux élèves une variété d'occasions d'utiliser le numérique de façon éthique et responsable.

- Poursuite du déploiement du continuum de développement de la compétence numérique pour le primaire;
- Accompagnement dans les classes du primaire et du secondaire pour l'utilisation de logiciels de jeux sérieux, notamment en univers social, en mathématique et en anglais;
- À l'école secondaire Curé-Hébert, développement d'un parcours numérique innovant par l'aménagement d'une classe collaborative accessible pour tous les élèves de l'école qui sera en place pour l'année scolaire 2023-2024;
- Laboratoires créatifs en place dans sept écoles primaires et dans toutes les écoles secondaires : équipements de robotique variés, imprimantes 3D, tablettes, etc.;
- Budget de 100 000 \$ pour le développement de projets dans les écoles pour favoriser l'intégration du numérique en soutien au développement des compétences disciplinaires;
- Accompagnement en classe par un conseiller pédagogique en technologies de l'information et de la communication (TIC) pour la réalisation d'activités de robotique au primaire.

Indicateur : Offrir aux élèves une variété d'occasions et de contextes d'apprentissage pour développer les valeurs entrepreneuriales.

- Consolidation de la collaboration du Centre de services scolaire avec IDÉE Éducation par le biais du comité *Propulser l'entrepreneuriat CSSLSJ* pour l'élaboration d'un plan d'action et l'accompagnement des écoles;
- Nombreux projets entrepreneuriaux en place dans les établissements;
- Participation de plusieurs écoles primaires et secondaires au *Défi OSEntreprendre* avec le dépôt de 157 projets, soit une augmentation de 214 % depuis deux ans;

- Tenue de la première édition de la foire entrepreneuriale du CSSLSJ avec 200 élèves participants provenant de 20 écoles.

INTERVENTIONS ÉDUCATIVES ET PÉDAGOGIQUES

- 2.4. Offrir de la formation continue au personnel pour maintenir un haut niveau de compétences.**
- 2.5. Partager sur les connaissances nécessaires à l'évolution des pratiques éducatives et pédagogiques appuyées par la recherche.**
- 2.6. Assurer le développement, la qualité et l'accessibilité des ressources éducatives numériques.**

Voici quelques moyens mis en place dans les projets éducatifs des établissements et dans le plan de mise en œuvre du PEVR en lien avec nos indicateurs.

Indicateur : Mettre en œuvre des pratiques pédagogiques efficaces et à haut rendement sur une base régulière.

Indicateur : Mettre en place des équipes collaboratives en vue d'assurer la concertation.

Indicateur : Mettre à la disposition du personnel des outils technologiques et le soutien nécessaire pour une utilisation pédagogique optimale des ressources éducatives numériques.

- Mise en œuvre sur une base fréquente, régulière et continue, de pratiques reconnues par la recherche comme efficaces et à haut rendement (vous référer à la page 19);
- Support conseil aux équipes-écoles en lien avec la mise en place des pratiques à haut rendement;
- Travail d'équipe centré sur les données d'apprentissage, permettant l'échange professionnel sur les pratiques, ce qui contribue au sentiment de compétence collective du personnel scolaire (approche collaborative) (vous référer à la page 19);
- Journées d'accompagnement en lien avec les pratiques collaboratives;
- Mise en place de nouvelles communautés de pratiques, notamment une communauté de pratique sur la pédagogie nature et une autre sur la réussite des élèves autistes;
- Déploiement des équipes de leadership dans les établissements en soutien aux approches collaboratives centrées sur les résultats;
- Participation à des activités de recherche telles que :
 - Intersectorialité pour mieux dépister, intervenir et prévenir l'anxiété sévère chez l'enfant en milieu défavorisé;
 - Laboratoire vivant sur le développement des communautés par la nature, la culture, l'éducation et l'industrie;
- Au CFP Alma, une équipe de quatre conseillers pédagogiques a permis de mieux soutenir les enseignants, d'assurer une insertion professionnelle de qualité aux nouveaux enseignants et de mettre en place des communautés d'apprentissage;
- Poursuite de plans de développement pédagogique : rencontres de concertation, formations du personnel par les « pivots numériques », participation à un colloque numérique, acquisition d'équipements;
- Mise en place de laboratoires créatifs au primaire;
- Tenue du deuxième colloque numérique du Centre de services scolaire.

BIEN-ÊTRE ET SÉCURITÉ

- 2.7. Maintenir des milieux de vie sains, stimulants et sécuritaires**
- 2.8. Faire bouger les élèves dans les écoles (60 minutes par jour)**

Voici quelques moyens mis en place dans les projets éducatifs des établissements et dans le plan de mise en œuvre du PEVR en lien avec nos indicateurs.

Indicateur : Offrir aux élèves une variété d'occasions pour développer de saines habitudes de vie.

- La pratique de 60 minutes d'activité par jour est en place dans toutes les écoles primaires;
- Le Centre de services scolaire a une flotte de vélos, de fatbikes, de skis-raquettes mis à la disposition des écoles, qui ont permis de faire 138 jours d'activités;
- Au Centre de formation générale des adultes, organisation d'activités sportives ouvertes à tous les élèves et tenue du carnaval d'hiver permettant notamment aux élèves issus de l'immigration de découvrir les activités hivernales;
- Diverses mesures en place dans les établissements en lien avec la saine alimentation : collations santé, cantines santé, cuisines entrepreneuriales, achat d'équipements de cuisine, etc.;
- Poursuite du projet *Milieus de vie* avec l'implantation du programme *Dévelop'Action* pour la prévention des dépendances : des ateliers ont été vécus avec tous les groupes du secondaire et avec des groupes de 5^e et 6^e année ;
- En matière d'éducation à la sexualité :
 - Accompagnement des écoles par la conseillère pédagogique spécialisée;
 - Pièces de théâtre pour les élèves de la 3^e à la 5^e secondaire;
 - Atelier SécuriT dans les classes de 5^e année;
 - Formation Sexto dispensée aux intervenants des écoles en collaboration avec la Sûreté du Québec;
 - Atelier portant sur l'identité, les rôles, les stéréotypes sexuels et les normes sociales pour tous les groupes d'élèves de 3^e secondaire;
 Et ce, en plus des contenus pédagogiques obligatoires pour tous les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire.
- Implantation des nouvelles modalités du régime transitoire en santé et sécurité du travail.

Indicateur : Mettre en place des activités et des mesures pour faciliter la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs par des aménagements d'environnements favorables (☞ Objectif ministériel).

- Amélioration de la cour de l'école Notre-Dame-de-Lorette;
- Poursuite du projet *Caravane agir tôt* consistant en une remorque dans laquelle est intégré un parcours de psychomotricité pour les élèves de 4 à 8 ans, ce qui a permis la tenue de 87 journées d'activités dans les écoles primaires. Le matériel de la caravane a été bonifié pour réaliser des activités pendant la période hivernale;
- Projet *Apprendre à ciel ouvert* en place à l'école Sainte-Hélène par lequel, à chaque cycle, chaque groupe vit une activité d'apprentissage à l'extérieur pendant une à trois périodes consécutives;
- Classe nature aménagée dans quelques écoles.

2.9. Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures immobilières, des installations ainsi que des équipements scolaires, sportifs et récréatifs.

Indicateur	PEVR			Résultats atteints		
	Cibles					
	2017-2018	2022	2030	2020-2021	2021-2022	2022-2023
• Rehausser le pourcentage des bâtiments ayant un indice d'état satisfaisant et plus.☞	53 %	70 %	100 %	88 %	88 %	72 %

☞ Objectif et cible ministériel.

¹ L'indice d'état des bâtiments du ministère de l'Éducation est basée sur l'estimé des travaux à faire dans les cinq prochaines années par rapport à la valeur de remplacement du bâtiment. L'indice est un indicateur, mais il faut aussi prendre en considération la nature des travaux à réaliser. Or, la majorité des travaux à faire dans nos bâtiments ont un impact moindre sur le milieu de vie des élèves et des membres du personnel, par exemple : asphaltage des stationnements et des débarcadères.

En lien avec l'accélération de la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures immobilières :

- Réalisation des travaux des professionnels en architecture et en ingénierie pour le projet d'agrandissement et d'aménagement de classes de maternelles 4 ans à l'école Saint-Pierre;
- Début des travaux des professionnels en architecture et en ingénierie pour la réalisation des projets suivants :
 - Agrandissement et aménagement de locaux pour le programme d'ébénisterie au CFP Alma;
 - Ajout d'un gymnase et autres locaux à l'école Saint-Gérard.
- Réalisation de travaux pour améliorer la ventilation dans trois établissements;
- Réalisation du projet d'embellissement de la cour de l'école Notre-Dame-de-Lorette;
- Investissements totaux de 8 607 979\$ en cours d'année pour la réalisation de travaux dans les bâtiments (entretien, maintien des bâtiments, ajout d'espaces).

ENJEU 3 : L'ENGAGEMENT ET LA MOBILISATION DES ACTEURS DE LA COMMUNAUTÉ ET DES PARTENAIRES

ORIENTATION 3

S'engager ensemble dans le respect des rôles et des responsabilités de chacun afin de permettre la réussite de tous nos élèves et de contribuer au dynamisme de notre communauté

ENGAGEMENT ET COLLABORATION DU PERSONNEL

3.1. Déployer des actions pour soutenir et reconnaître le personnel afin de maintenir son haut niveau d'engagement et de collaboration

Voici quelques moyens mis en place dans les projets éducatifs des établissements ou dans le plan de mise en œuvre du PEVR en lien avec nos indicateurs.

Indicateur : Soutenir l'insertion professionnelle du personnel.

Indicateur : Encourager l'engagement du personnel auprès des élèves, de la communauté et des partenaires.

Indicateur : Réaliser des activités afin de maintenir la culture de reconnaissance auprès du personnel.

- Démarche d'insertion professionnelle en place pour le personnel enseignant;
- Dans le cadre des approches collaboratives, déploiement du nouvel accompagnement des équipes pédagogiques par nos « lead-mentors », incluant l'accompagnement des enseignants en début de carrière;
- Amorce de travaux pour assurer un accueil et une intégration plus structurés des nouveaux membres du personnel de tous les corps d'emploi;
- Programme de mentorat en place pour les nouvelles directions;
- Au Centre de formation générale des adultes, mise en place d'un parcours d'accompagnement pour les nouveaux enseignants, adapté à la réalité d'un centre de formation générale des adultes;
- Coordination et partage de connaissance sur l'intervention en milieu défavorisé.

PARENTS ET FAMILLE

3.2. Soutenir et encourager la participation et l'implication des parents et des familles au sein des établissements et du Centre de services scolaire

Voici quelques moyens mis en place dans les projets éducatifs des établissements et dans le plan de mise en œuvre du PEVR en lien avec notre indicateur.

Indicateur : Mettre en place des environnements favorables au développement de la collaboration école-famille-communauté.

- Soutien aux parents par des activités de formations virtuelles sur divers sujets : le développement sensoriel, les technologies et les médias sociaux et l'éducation à la sexualité pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Poursuite du projet en collaboration avec le CREPAS et Ville d'Alma ciblant les élèves de 2^e cycle du primaire pour la mise en place des différents dispositifs pour diminuer la perte des acquis scolaires pendant la période estivale;
- Organisation d'activités ou initiatives diverses dans les établissements telles que : la *Grande foire* de l'école Garnier, le *Jardin des voisins* de l'école Saint-Sacrement et un projet de recherche sur les fondateurs de Saint-Cœur-de-Marie avec la tenue d'une activité commémorative à l'école Maria;
- Soutien aux organismes de participation des parents des écoles afin de favoriser leur implication pour la mise en place d'activités pour les élèves.

PARTENARIAT

3.3. Contribuer au développement de notre milieu par l'établissement de collaborations et de partenariats porteurs de réussite

Voici quelques moyens mis en place dans les projets éducatifs des établissements et dans le plan de mise en œuvre du PEVR en lien avec nos indicateurs.

Indicateur : Maintenir et établir des partenariats soutenant le développement du milieu.

Indicateur : Favoriser la collaboration entre les réseaux et les partenaires afin que chacun contribue à la réussite des élèves.

- Poursuite des travaux du comité en développement durable avec le soutien du Centre québécois de développement durable (CQDD);
- Sensibilisation des conducteurs d'autobus scolaires pour l'intervention auprès des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Poursuite de notre projet *Destination formation Québec* en collaboration avec le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets pour le recrutement d'élèves étrangers. Entre autres, une délégation française a été accueillie au cours de l'année;
- Participation du Centre de services scolaire aux activités régionales sur la mobilité durable et aux travaux pour l'élaboration du plan de mobilité durable de la ville d'Alma;
- Collaboration de Forgescom avec une entreprise du milieu pour évaluer les compétences des travailleurs en soudage et donner des formations d'appoint, ce qui a mené à la diplomation de plusieurs travailleurs;
- Aux écoles Garnier et Jean XXIII, collaboration avec le milieu pour le dépôt de projets d'amélioration de leur cour d'école;
- Collaboration avec les partenaires du réseau de la santé pour assurer une bonne organisation et un meilleur arrimage des services en ergothérapie;
- Mise en place d'une concertation régionale au sujet de l'éducation à la sexualité auprès des élèves ayant une déficience intellectuelle, une déficience physique ou un trouble du spectre de l'autisme;
- Dépôt de recommandations au comité MSSS-MEQ afin de soutenir les personnes trans/non-binaires et faciliter l'arrimage des services des réseaux de la santé et ceux du milieu scolaire;
- Portfolios pour les maternelles 4 ans et les maternelles 5 ans à l'intention des parents, développés en collaboration avec des centres de la petite-enfance et des partenaires du réseau de la santé;
- Élaboration d'une formation-recherche sur la pensée historique et pour la mise en place d'une communauté de pratique en collaboration avec l'Université du Québec à Chicoutimi, le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets et le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay;

3.4. Développer une gestion agile, souple, transparente et responsable des ressources publiques

Voici quelques moyens mis en place dans le plan de mise en œuvre du PEVR en lien avec nos indicateurs.

Indicateur : Mettre en place et maintenir des démarches d'amélioration continue pour permettre la régulation des différents processus de gestion dans un souci d'efficacité.

Indicateur : Soutenir la transformation culturelle des établissements et de l'organisation pour mieux répondre aux besoins des élèves par un leadership d'impact.

- Poursuite des accompagnements liés aux approches collaboratives;
- Poursuite de la mise en place d'équipes de leadership pédagogiques composées de la direction, d'un enseignant lead-mentor et d'un conseiller pédagogique afin de valoriser le leadership partagé dans les établissements;
- Déploiement de mesures en sécurité de l'information;
- Poursuite des travaux d'optimisation des processus d'approvisionnement;
- Développement d'un outil de planification de la main-d'œuvre pour faire face à la pénurie de personnel;
- Mise en œuvre des améliorations et ajustements ciblés pour le recrutement et la rétention du personnel de service de garde et du personnel du soutien en adaptation scolaire;
- Modification de l'organisation du Service des ressources humaines en fonction des nouvelles réalités de gestion liées à la pénurie de personnel et à la décentralisation;
- Création d'un outil de suivi budgétaire pour les directions d'établissement;
- Développement et consolidation des stratégies de recrutement des élèves en formation professionnelle et en formation générale des adultes.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au directeur général

Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence

Échelle
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 et plus événements déclarés

Établissement scolaire (nombre d'élèves)	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Événements comportant à la fois de l'intimidation et de la violence	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Du Bon Conseil (130)	Aucun	Moins de 10	Aucun	Aucun
Mgr Victor (213)	Aucun	Moins de 10	Aucun	Aucun
Notre-Dame-de-Lorette (214)	Moins de 10	Moins de 10	Aucun	Aucun
Saint-Joseph d'Hébertville (191)	Aucun	Aucun	Moins de 10	Aucun
Saint-Pierre (536)	Moins de 10	Moins de 10	Moins de 10	Aucun
Saint-Sacrement (299)	Moins de 10	Aucun	Aucun	Aucun
Saint-Julien (204) Notre-Dame (225) Garnier (194), Maria (230), Bon-Pasteur (77), Saint-Léon (120), Sainte-Hélène (47), Jean XXIII (86), Saint-Gérard (84), Centre de formation générale des adultes (1037), Centre de formation professionnelle (983)	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Saint-Bruno (296)	Moins de 10	Aucun	Moins de 10	Aucun
Albert-Naud (200)	Moins de 10	Aucun	Aucun	Aucun

Établissement scolaire (nombre d'élèves)	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Événements comportant à la fois de l'intimidation et de la violence	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Saint-Antoine (166)	Moins de 10	Moins de 10	Aucun	Aucun
Saint-Joseph d'Alma (562)	Moins de 10	Moins de 10	Aucun	Aucun
Notre-Dame-du-Rosaire (40)	Aucun	Moins de 10	Aucun	Aucun
École secondaire Camille-Lavoie (741)	Moins de 10	Moins de 10	Moins de 10	Aucun
Curé-Hébert (416)	Moins de 10	Moins de 10	Aucun	Aucun
Jean-Gauthier (468)	Moins de 10	Moins de 10	Aucun	Aucun
Pavillon Wilbrod-Dufour (1146)	De 10 à 19	Moins de 10	De 10 à 19	Aucun

Par intimidation, on entend : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Par violence, on entend : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

3.2.2 Interventions dans les établissements du Centre de services scolaire

Toutes les plaintes ont fait l'objet d'un suivi par la direction de l'école. Les interventions suivantes ont été mises en place, selon la nature des événements :

- Rencontre des élèves impliqués : victime, auteur, témoins;
- Rencontre des parents des élèves impliqués;
- Imposition des mesures réparatrices à l'auteur des actes;
- Engagements de l'auteur des actes et de ses parents;
- Mesures de protection et d'aide à la victime;
- Suspension à l'interne ou à l'externe de l'auteur des actes avec protocole de retour en classe;
- Intervention de professionnels de l'école (psychologue, psychoéducateur, travailleur social) et référence à un partenaire, au besoin.

Les parents et les élèves ont été satisfaits des interventions réalisées puisque aucune plainte n'a été formulée au protecteur de l'élève.

En matière de prévention, de nombreuses mesures sont en place dans chaque école, entre autres :

- Plan de lutte contre l'intimidation et la violence dans chaque école, lequel est révisé et actualisé annuellement;
- Comité en place dans chaque école;

- Activités de formation pour le personnel;
- Activités de sensibilisation pour les élèves;
- Programmes portant sur la non-violence :
 - Programme *Vis-à-vis* au secondaire;
 - Programme *Vers le pacifique* au primaire;
- Information aux parents;
- Collaboration avec la Sûreté du Québec.

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Au cours de l'année, la responsable du cheminement des plaintes au sein du Centre de services scolaire a été interpellée à 24 occasions en lien avec un questionnement ou une insatisfaction. Toutes ces situations ont été réglées à la suite de l'intervention de la personne ou de l'instance concernée. La protectrice de l'élève n'a traité aucune plainte. Son rapport est joint en annexe.

4 Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du Centre de services scolaire

Le Centre de services scolaire a établi les objectifs, les principes et les critères inhérents à la répartition de ses ressources financières dans une politique entrée en vigueur le 27 mars 2018, laquelle est toujours en vigueur.

Préambule de la politique

Afin de réaliser sa mission, le Centre de services scolaire reçoit des revenus de subvention de fonctionnement et d'investissement du ministère de l'Éducation du Québec, il perçoit des revenus de taxation et d'autres revenus généraux et spécifiques.

En vertu de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire doit établir après consultation des conseils d'établissement et du comité de parents et en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources, les objectifs et les principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus.

De plus, le Centre de services scolaire doit déterminer annuellement la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources. Cette répartition doit être effectuée de façon équitable en tenant compte des besoins exprimés par les établissements d'enseignement, des inégalités sociales et économiques auxquelles ceux-ci sont confrontés, de son plan d'engagement vers la réussite et des projets éducatifs de ses écoles et de ses centres. La répartition des revenus doit prévoir les montants alloués au fonctionnement des conseils d'établissement ainsi que les montants requis pour les besoins du Centre de services scolaire, de ses établissements d'enseignement et de ses comités. Les règles et modalités de la répartition des ressources financières doivent être fondées sur les objectifs, principes et critères de répartition des ressources établis dans la présente politique. Un document visant à consigner ces règles et modalités de répartitions est produit annuellement et transmis aux conseils d'établissement.

La présente politique établit les objectifs et principes inhérents à la répartition des ressources financières du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean et établit des critères servant à déterminer les montants alloués.

Objectifs de la répartition annuelle des revenus

- **Offrir des services de qualité visant à favoriser la réussite des élèves**
Répartir les ressources financières permettant d'offrir des services de qualité à l'ensemble de la clientèle jeune et adulte.
- **Assurer l'équité**
Répartir équitablement entre les établissements, les services et les comités, les ressources financières dont le Centre de services scolaire dispose pour assurer la réalisation de sa mission, de son plan d'engagement vers la réussite et des projets éducatifs de ses établissements.
- **Maintenir l'équilibre budgétaire**
Respecter l'équilibre financier entre les revenus et les dépenses du Centre de services scolaire en considérant la possibilité d'appropriation du surplus accumulé en fonction des autorisations ministérielles.
- **Respecter l'autonomie et l'imputabilité**
Favoriser l'autonomie des établissements et des services par la responsabilisation et l'imputabilité, en leur rendant accessibles les ressources financières nécessaires pour répondre aux besoins de leur secteur d'activité et respecter leurs projets éducatifs.

Principes de la répartition annuelle des revenus

- **Respect des obligations légales et administratives**
La répartition des ressources financières s'opère dans le respect des obligations découlant des lois, des règlements, des règles budgétaires du ministère de l'Éducation du Québec, des conventions collectives, des politiques et des autres encadrements s'appliquant au Centre de services scolaire et à ses établissements.
- **Transparence**
La répartition des ressources financières se réalise avec le plus grand souci de transparence.
- **Subsidiarité**
La répartition des ressources financières se fait en respectant le principe de subsidiarité, principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves, des autres personnes ou des communautés concernées.
- **Efficiences**
Les établissements peuvent se regrouper pour mettre en commun leurs ressources financières afin d'offrir des services à leurs élèves. Les établissements peuvent également demander au Centre de services scolaire d'organiser centralement des services qui sont financés par des mesures qui leur sont destinées.

– **Concertation**

La répartition des ressources financières doit tenir compte des besoins exprimés par les établissements par l'entremise des mécanismes de concertation au sein du Centre de services scolaire mis en place ou reconnus par le comité de répartition des ressources.

– **Répartition des revenus par enveloppes budgétaires**

Les revenus de subvention, du produit de la taxe scolaire et les autres revenus du Centre de services scolaire sont répartis annuellement, en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources, entre différentes enveloppes budgétaires établies en cohésion avec les différents processus de concertation.

Exemples d'enveloppes budgétaires :

- Budget de l'enseignement et de l'adaptation scolaire en formation générale des jeunes;
- Budget de la rémunération centralisée du personnel
- Budget centralisé pour les services de garde;
- Budget du transport scolaire;
- Budget des services - Autres activités éducatives;
- Budget des services - Activités administratives;
- Budget de services - Activités relatives aux biens meubles et immeubles;
- Budget des investissements;
- Budget de financement et des provisions pour avantages sociaux futurs;
- Budget des conseils d'établissement;
- Budget des autres comités du Centre de services scolaire;
- Budget de fonctionnement des écoles;
- Budget de fonctionnement des centres de formation;
- Budget du service aux entreprises;
- Budget des fonds dédiés des écoles, des services et des centres;
- Montants affectés à l'équilibre budgétaire annuel.

Les montants requis pour les besoins communs de fonctionnement des établissements d'enseignement, des comités et des services sont déterminés en fonction de leurs besoins. La gestion financière pour ces besoins communs est centralisée et vise à offrir des services communs pour l'ensemble des unités administratives.

Dans une recherche d'efficacité, d'efficacité et d'optimisation, le comité de répartition des ressources recommande annuellement les niveaux de gestion (centralisée, décentralisée ou déconcentrées) de chacune des enveloppes.

Critères de la répartition annuelle des revenus

Afin de répartir le plus équitablement possible les ressources financières de l'organisation, des modalités et des règles de répartition entre les établissements sont établies. Ces règles et modalités font l'objet de recommandations du comité de répartition des ressources et doivent tenir compte des critères suivants :

- **Le plan d’engagement vers la réussite du Centre de services scolaire**
Ce critère est utilisé lorsque le Centre de services scolaire attribue des ressources en lien avec la mise en œuvre du plan d’action annuel du PEVR.
- **Les projets éducatifs des établissements**
Ce critère est utilisé lorsque le ministère de l’Éducation du Québec ou le Centre de services scolaire attribue des ressources en lien avec des objets spécifiques liés aux projets éducatifs des établissements.
- **Les caractéristiques de la clientèle**
Le nombre d’élèves peut être utilisé comme critère de répartition. Ce critère peut être associé au type de clientèle (par exemple : élèves réguliers, élèves handicapés ou en difficultés d’adaptation ou d’apprentissage ou autres caractéristiques particulières).
- **Les conditions sociales et économiques prévalant dans les milieux desservis**
Ce critère est utilisé lorsque le Centre de services scolaire attribue un niveau de ressources différent pour répondre à des besoins fluctuants selon le milieu desservi. Par exemple, l’indice de milieu socio-économique (IMSE) ou l’indice de seuil de faible revenu (SFR) publiés par le Ministère peuvent alors être utilisés.
- **Les caractéristiques de chaque établissement**
Ces critères sont utilisés lorsque le Centre de services scolaire attribue des ressources en lien avec des besoins spécifiques d’un ou de plusieurs établissements. Ces caractéristiques peuvent être la superficie de l’établissement, son éloignement par rapport au siège social, ses ordres d’enseignement et ses programmes spéciaux.
- **La situation financière des établissements**
Ce critère pourrait être utilisé dans le cas où une école est aux prises avec une situation financière difficile, imprévisible et hors du contrôle de l’établissement.
- **La base historique**
Afin d’éviter un impact trop important lié au changement de modalités de répartition, la base historique peut être utilisée comme critère de répartition.

4.2 Ressources financières

État des résultats et de l'excédent (déficit) accumulé	
Exercice clos le 30 juin 2023	
	\$
REVENUS	
Subvention de fonctionnement du MEQ	113 719 557
Subvention d'investissement	573 292
Autres subventions et contributions	914 569
Taxe scolaire	4 888 014
Droits de scolarité et frais de scolarisation	941 558
Ventes de biens et services	5 815 195
Revenus divers	1 342 179
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	5 970 181
	134 164 545
CHARGES	
Activités d'enseignement et de formation	60 742 662
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	34 738 361
Services d'appoint	12 714 972
Activités administratives	5 627 088
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	15 514 463
Activités connexes	3 987 725
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	37 097
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(7 457)
	133 354 911
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (avant OMHS)	809 634
Variation nette liée aux OMHS	16 945 941
Excédent (déficit) de l'exercice	17 755 575

État de l'excédent accumulé Exercice clos le 30 juin 2023
--

	\$
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	11 407 751
REDRESSEMENTS AVEC RETRAITEMENT EXERCICES ANTÉRIEURS	(16 945 940)
SOLDE REDRESSÉ	(5 538 189)
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	17 755 575
<hr/> EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<hr/> 12 217 386
MOINS:	
VALEUR COMPTABLE NETTE DES TERRAINS	5 758 178
<hr/> EXCÉDENT ACCUMULÉ DISPONIBLE À LA FIN DE L'EXERCICE	<hr/> 6 459 208

État de la situation financière au 30 juin 2023

	\$
ACTIFS FINANCIERS	
Encaisse (découvert bancaire)	10 762 269
Subvention de fonctionnement à recevoir	8 912 681
Subvention d'investissement à recevoir	119 523 573
Taxe scolaire à recevoir	319 368
Débiteurs	3 428 333
Placements de portefeuille et prêts	6 000
	142 952 224
PASSIFS	
Emprunts temporaires	8 160 000
Créditeurs et frais courus à payer	12 876 305
Subvention d'investissement reportée	94 136 660
Revenus perçus d'avance	924 818
Provision pour avantages sociaux	4 529 529
Dettes à long terme à la charge de l'OS	1 025 862
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	90 324 239
Autres passifs	20 611 891
	232 589 304
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(89 637 080)
ACTIFS NON FINANCIERS	
Immobilisations corporelles	100 843 955
Stocks de fournitures	559 417
Charges payées d'avance	451 094
	101 854 466
EXCÉDENT ACCUMULÉ	12 217 386

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

Le Centre de services scolaire est assujéti à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (LGCE), entrée en vigueur le 5 décembre 2014. L'objectif de cette loi est de fournir un portrait exact des effectifs gouvernementaux et d'encadrer l'évolution des effectifs des organismes visés, dont les centres de services scolaires. Aussi, la LGCE prévoit des mesures particulières applicables aux contrats de service. Pour respecter la loi, le Centre de services scolaire doit s'assurer que chaque contrat de service conclu n'a pas pour effet d'éluder les mesures de contrôle en place en lien avec le niveau des effectifs.

Le Centre de services scolaire doit rendre compte de l'application de la LGCE dans son rapport annuel, selon les modalités établies par le gouvernement.

Catégorie d'emploi	1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023			
	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1)+(2)	Nombre d'employés
Personnel d'encadrement	89 360,09	0,00	89 360,09	61
Personnel professionnel	143 150,20	461,62	143 611,82	112
Personnel enseignant	960 794,44	2 544,93	963 339,38	1 032
Personnel de bureau, technicien et assimilé	627 198,73	4 604,13	631 802,86	668
Ouvrier, personnel d'entretien et de service	142 407,76	1 027,65	143 435,41	126
TOTAL	1 962 911,22	8 638,33	1 971 549,55	1 999

➤ Résumé du niveau de l'effectif du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	1 813 942,59 h Cible du 31 mars 2021. Aucune cible n'a été émise pour la période du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	1 971 549,55 h
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A)	157 606,96 h
Respect du niveau de l'effectif	<p>Non. Toutefois, la comparaison se fait avec la cible de l'année 2021-2022 puisqu'aucune cible n'a été émise pour l'année 2022-2023.</p> <p>En comparant avec la période d'avril 2021 à mars 2022, on constate que :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le nombre d'heures travaillées par le personnel de bureau, technicien et assimilé (qui inclut le personnel de soutien en éducation spécialisée-SES) est passé de 582 537,62 h à 631 802,86, soit <u>une augmentation de 49 265,24 h</u>; – le nombre d'heures travaillées par le personnel professionnel est passé de 143 150,20h à 143 611,82h, soit <u>une augmentation de 461,62h</u>; – Le nombre d'heures travaillées par le personnel enseignant est passé de 927 702,66 h à 963 339,38, soit <u>une augmentation de 35 636,72h</u>. <p>L'ajout de personnel de soutien, de personnel professionnel et de personnel enseignant pour répondre aux besoins des élèves via, entre autres, les mesures décentralisées aux écoles ajoutées par le ministère de l'Éducation, <u>représente plus de 97 000 h</u> et explique la situation.</p> <p>Ajoutons que le 4 octobre 2023, nous avons reçu notre cible pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 qui correspond à 1 960 103,85 heures rémunérées. Nous constatons une augmentation significative de la cible., représente plus de 88 000 h et explique la situation.</p>

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023.

Contrats	Nombre de contrats	Montant total (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique ¹	1	15 218 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ²	15	1 042 245 \$
Total des contrats de service	16	1 057 463 \$

1. Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

2. Inclus les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

Maintien de l'actif immobilier du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (mesures en maintien des bâtiments)

Solde disponible au 30 juin 2023 (projets planifiés, mais non réalisés)	Nouvelles subventions en 2022-2023	Sommes dépensées en 2022-2023	Solde disponible au 30 juin 2023 (projets planifiés, mais non réalisés)
14 797 910 \$	11 416 232 \$	4 438 618 \$	21 775 524 \$

4.5.2 Ressources informationnelles

Les dépenses associées aux ressources informationnelles ont totalisé 3 275 000 \$ en 2022-2023 :

Rémunération	1 696 000 \$
Investissements	1 215 000 \$
Autres dépenses	364 000 \$

Les investissements ont permis d'acquérir des équipements et logiciels informatiques afin de contribuer au maintien et au développement du numérique dans notre organisation :

- Ajout d'équipements numériques pour la pédagogie dans les établissements :
 - Tablettes éducatives;
 - Chariots d'ordinateurs portables;
 - Équipements de robotique et de programmation;
 - Équipements pour laboratoires créatifs (imprimantes 3D, machines de thermoformage, traceurs de découpes vinyles, équipements pour baladodiffusion, etc.);

- Maintien et remplacement du parc informatique, incluant plusieurs laboratoires informatiques dans les établissements;
- Amélioration et maintien du réseau sans fil et des équipements réseau pour l'ensemble des établissements;
- Remplacement, maintien et ajout de télévisions interactives (TNI) pour des nouvelles classes.

De plus, des initiatives en matière de ressources informationnelles ont été prises tout au long de l'année, principalement :

- Mise en place d'outils numériques pour la passation des épreuves ministérielles en français écriture (USITO);
- Début du remplacement des postes informatiques vers Windows 11;
- Début du passage à l'infonuagique (PCCTI);
- Amélioration de la posture en matière de sécurité de l'information notamment par le rehaussement du seuil minimal de sécurité;
- Mise à niveau et développement de plusieurs applications informatiques internes.

5 Annexes du rapport annuel

5.1 Rapport de la protectrice de l'élève

Le rapport de la protectrice de l'élève pour l'année 2022-2023, se lit comme suit :

« Au cours de cette période, la protectrice de l'élève a été interpellée par 9 parents. Les demandes avaient pour objet :

- Harcèlement et intimidation (3)
- Sécurité suite à des fugues de l'élève (1)
- Transport scolaire (1)
- Demande de reconnaissance des acquis non disponible (1)
- Choix d'école (1)
- Changement d'école (1)
- Refus d'arrangement pour passer examen du Ministère de la part d'un élève qui ne fréquente pas une école du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean. (1)

Deux demandes ont été jugées non recevables (reconnaissance des acquis et arrangement pour passer un examen du Ministère).

Pour les autres demandes, j'ai dirigé toutes ces personnes à la responsable du cheminement des plaintes du Centre de services scolaire, tel que prévu à l'article 22 du *Règlement concernant la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*, les demandeurs n'ayant pas épuisé les autres démarches prévues à la procédure. Je n'ai reçu aucune demande des parents à la suite du traitement fait par le Centre de services scolaire.

Je n'ai traité aucune plainte pour intimidation, ni aucune plainte formelle.

Par ailleurs l'article 83.1 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* concernant les résultats des écoles au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence stipule :

83.1 Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.

Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur de l'élève.

Je tiens à souligner qu'un travail colossal a été effectué par les dirigeants du Centre de services scolaire qui a demandé ces rapports et soutenu la démarche des directions d'école. Un document standardisé intitulé « *Évaluation des résultats de l'application du plan de lutte* » a été préparé et mis à la disposition des directions d'école.

Ce document fait état de l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence et est destiné aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur de l'élève, en conformité avec l'art. 83.1

J'ai reçu les rapports de 12 écoles. Ces rapports sont exemplaires.

J'y ai retrouvé des objectifs clairs, précis et mesurables, des interventions détaillées de l'équipe-école et intervenants, les plaintes traitées et les résultats obtenus, un comparatif avec l'année précédente et les défis pour la prochaine année.

Par ailleurs, j'ai pris connaissance de plusieurs *Plans de lutte contre l'intimidation et la violence*.

J'ai été très satisfaite d'y retrouver des mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime, à un témoin et à l'auteur de l'acte dans un de ces plans. De même, dans un autre, j'ai retrouvé la gradation des sanctions selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte.

Une autre école, ayant une longue culture de lutte contre la violence a fait une démarche exceptionnelle en distribuant un questionnaire à tous les élèves et le personnel sur la sécurité à l'école, s'en est suivi des actions concrètes pour la prochaine année.

La responsable du traitement des plaintes de votre Centre de services scolaire me précisait que :

- *Ce ne sont pas tous les établissements qui ont produit ce document pour l'année scolaire 2022-2023. Cependant, une démarche est en cours régionalement, depuis le début de l'année scolaire 2022-2023 pour développer un outil et accompagner les établissements pour cette reddition de comptes. Tout sera en place pour que le document soit produit par tous les établissements à partir de l'année scolaire 2023-2024.*

Sylvie Bélanger
Protectrice de l'élève
Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean
15 août 2023 »